Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20261015-DELIB_2026_45-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2026

DELIB-2026-45

RECENSEMENT 2027 : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Date de convocation :
09/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'octobre le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents : Mme BELLOIR Fabienne, M. SIMON Jean-Pierre, Mme RINNERT Pascale, Mme BARDOU Ludivine, M. BEAULIEU Denis, Mme BORDAGE Martine, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. CHAVOUTIER Isaïe, M. FOUCHER Grégoire, M. GARDAN Éric, M. MAIGNAN Olivier, M. NURY Vincent, Mme VALLIER Lolita

Était absent : Mme PHILIPPE Marion

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme RINNERT Pascale

Madame Le Maire informe que par courrier en date du 27 mai 2026, la Direction Régionale de Bretagne de l'INSEE a informé la commune qu'elle aura à réaliser le recensement général de sa population en 2027.
Dès lors la commune doit nommer un coordonnateur municipal, créer un emploi d'agent recenseur et fixer sa rémunération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu l'arrêté, N°AR-2026-35, portant nomination du coordonnateur communal du recensement, nommant Madame Pascale RINNERT, 2ème adjointe, en qualité de coordonnateur communal et Madame Stéphanie FERRÈRE, secrétaire générale de mairie en tant que coordonnateur suppléante,
Considérant la nécessite de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de la population de l'année 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉCIDE la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.

Ainsi délibéré le quinze octobre deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire
Fabienne BELLOIR

MAIRIE DE CHAMPEAUX (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance
Pascale RINNERT